

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 5 décembre 2017**CP2017_12_16
id. 3684

L'an deux mille dix sept, le cinq décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

PROGRAMMATION ET SUIVI DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre des programmes européens 2014-2020, la Commission Européenne impose de nouvelles obligations en matière de lutte contre la fraude et la prévention des conflits d'intérêts.

Conformément à l'art. 57 du règlement financier applicable au budget de l'Union Européenne, la situation de conflit d'intérêt peut être définie de la manière suivante :

« Est en situation de conflit d'intérêts toute personne qui prendrait, recevrait ou détiendrait, directement ou indirectement, un intérêt quelconque en relation avec les fonctions qu'il exerce (surveillance, gestion, instruction d'un dossier, contrôle, etc.) avec un prestataire, un fournisseur de biens ou services, une organisation professionnelle, une association. »

Un conflit d'intérêts implique un conflit entre la mission d'intérêt général et les intérêts privés d'un agent public ou chargé d'une mission de service public.

Toute situation de conflits d'intérêts non déclarée est susceptible d'entraîner l'annulation des délibérations concernées.

Aucun des votants n'est en situation de conflits d'intérêts potentiels

I – Programmation FSE 2017-2018 : approbation de la tranche 2018

Suite à la validation par la commission européenne le 10 octobre 2015 du nouveau programme opérationnel national, le Département s'est officiellement positionné comme organisme intermédiaire gestionnaire de FSE sur la programmation 2014-2020. A ce titre, il s'est vu confier la gestion d'une nouvelle subvention globale FSE afin de proposer des actions d'insertion visant à « promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté » par le biais d'appels à projets départementaux Fonds Social Européen.

Le 25 novembre 2015, le conseil départemental a signé une convention de subvention globale 2015-2017. Conformément à l'article 3 de cette convention, l'enveloppe FSE allouée permet de financer des opérations allant jusqu'au 31 décembre 2018 sous réserve de la programmation des montants 2018 avant le 31 décembre 2017. Tout montant programmé au-delà du 31 décembre 2017 ne pourra pas être financé par le FSE.

A la suite des deux appels à projet PDI et PTI, cofinancés par le fonds social européen et mis en ligne le 30 septembre 2016, 36 opérations ont été retenues, au titre du fonds social européen, après avis du comité de présélection du 24 novembre 2016.

Sur ces opérations, 19 sont pluriannuelles sur 2017 et 2018. En conséquence, Monsieur le Président propose d'approuver la tranche 2018 de ces opérations, présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe (Programmation FSE 2017-2018 Tranche 2018).

Les autorisations d'engagement 2018 pour financer ces 19 actions d'accompagnement s'établissent à 620 722,38€ ainsi répartis:

- subventions aux communes et structures intercommunales: 139 795,26€ sur la ligne budgétaire 657 348 S/F 564 FSEC,
- subventions aux associations : 480 927,12€ sur la ligne budgétaire 657 424 S/F 564 FSEA.

II – Programmation FSE 2018 : reliquat de la subvention globale

A l'issue de la dernière commission permanente de novembre 2017, un montant cumulé de 2 051 069,92€ de FSE a été programmé sur les tranches 2015-2017 soit 66 % de l'enveloppe déléguée au conseil départemental. En complément du point précédent relatif à la programmation 2018 des opérations pluriannuelles 2017-2018, le conseil départemental dispose encore d'un reliquat FSE.

Aussi, afin de consommer la totalité de l'enveloppe FSE allouée, deux nouveaux appels à projets ont été lancés en septembre et octobre 2017 pour des opérations ayant une période de réalisation en 2018.

- Un premier appel à projet FSE a été mis en ligne sur le site internet du conseil départemental, ainsi que sur le site régional internet « Europe en Occitanie », le 12 septembre 2017, pour une remise des offres fixée au 24 septembre 2017 à minuit. Cet appel à projet s'adressait à des opérateurs en capacité de réaliser des actions ayant pour objectif de « soutenir et développer l'insertion par l'activité économique » (chantiers d'insertion) sur l'année 2018. Les chantiers d'insertion ayant été conventionnés en 2017 pour un an.

Quatre opérateurs ont répondu à cet appel à projet afin de reconduire l'action qu'ils mènent déjà en 2017. Ces opérations ont été approuvées lors du comité de présélection du 24 novembre 2016.

Dans le cadre de cet appel à projet, pour l'année 2018, les actions retenues s'élèvent à un montant FSE annuel de 192 382,01 €.

- Un deuxième appel à projet FSE a été mis en ligne sur le site Internet du conseil départemental, ainsi que sur le site régional internet « Europe en Occitanie », le 13 octobre 2017, pour une remise des offres fixée au 25 octobre 2017 à minuit.

Il s'agissait de sélectionner des opérateurs en capacité de réaliser des actions répondant à la thématique « mobilisation des acteurs de l'insertion professionnelle dans les parcours intégrés pour une approche globale de la personne » sur l'année 2018.

Cinq opérateurs ont répondu à cet appel à projet et reconduisent également leur action menée en 2017. Ces opérations ont été approuvées lors du comité de présélection du 24 novembre 2016.

Dans le cadre de cet appel à projet, pour l'année 2018, les actions retenues s'élèvent à un montant FSE annuel de 139 767,19 €.

Monsieur le Président propose d'approuver ces orientations présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe (Programmation 2018) et de l'autoriser à signer les conventions afférentes avec les opérateurs retenus, pour la période 2018.

Les autorisations d'engagement 2018 pour financer ces actions d'accompagnement s'établissent à 332 149,20 € ainsi répartis:

- subventions aux communes et structures intercommunales: 10 000,00 € sur la ligne budgétaire 657 348 S/F 564 FSEC,
- subventions aux associations : 322 149,20 € sur la ligne budgétaire 657 424 S/F 564 FSEA.

Le versement des avances s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 25% à la signature de la convention et sous réserve de la transmission de l'attestation de démarrage de l'action,
- le montant retenu par l'autorité de certification après contrôle de service fait des bilans d'exécution (bilan final).

III – Programmation FSE 2015-2018 : opérations intra-départementales

Dans le cadre de sa mission d'organisme intermédiaire, le Département peut cofinancer par du fonds social européen des actions menées par les agents de la collectivité et répondant à l'axe du programme opérationnel national conventionné.

Deux nouvelles opérations internes sont proposées dans cette programmation :

- « **Assistance Technique** » : cette opération concerne l'ensemble des tâches de gestion et de suivi de tous les dossiers fonds social européen, menées par trois chargées de mission pour la période 2015-2017 et l'intervention d'un cabinet externe venant en soutien de la cellule FSE.

Période de réalisation	Coût total	Dont participation FSE
Année 2015	45,224.10	26,000.00
Année 2016	131,552.07	26,000.00
Année 2017	138,888.01	26,000.00
TOTAL	315,664.18	78,000.00

- « **Accompagnement durable vers l'emploi** » : cette opération, portée par la Direction de la cohésion sociale de la direction de la solidarité départementale, est menée par les cinq animateurs départementaux pour l'emploi et a pour finalité d'accompagner dans l'emploi durable les bénéficiaires RSA en contrats aidés.

Période de réalisation	Coût total	Dont participation FSE
Année 2017	472,354.76	100,000.00
Année 2018	471,286.04	100,000.00
TOTAL	943,640.80	200,000.00

Enfin, Monsieur le Président propose d'approuver la tranche 2018 de l'opération interne pluriannuelle 2017-2018 « **animation des politiques d'insertion dans le cadre du PDI et du PTI 2017-2020** », programmée le 07 juillet 2017, soit un montant FSE 2018 de 18 849,56 € pour un coût total d'opération d'un montant de 37 699,13 €.

Période de réalisation	Coût total	Dont participation FSE
Année 2017	37,699.13	18,849.56
Année 2018	37,699.13	18,849.56
TOTAL	75,398.26	37,699.12

IV – Avenant programmation 2017

Avenant à la convention de l'opération portée par « bouger pour s'en sortir », programmée le 02 mai 2017 : de nouvelles ressources ont été intégrées dans le plan de financement et les dépenses ont été revues à la hausse au vu de la réalisation, ce qui entraîne une modification du coût total de l'opération sans changement du montant FSE initialement conventionné.

Etat	Montant total	Dont FSE	Taux FSE
Convention	86,800.00	86,800.00	100.00 %
Avenant	91,800.00	86,800.00	94.55 %

Aussi, Monsieur le Président propose d'approuver l'avenant à la convention pour l'opération Bouger pour s'en Sortir.

V – Avances sur contrôle de service fait certifié par la DRFIP des opérations du PLIE

Le conseil départemental programme, gère et assure le suivi des opérations FSE réalisées sur le territoire du PLIE Midi Quercy, selon des modalités contractualisées dans le protocole d'accord 2015-2017, approuvé par l'Assemblée départementale le 23 février 2015. A la différence des autres structures, les opérateurs du PLIE ne bénéficient d'aucune avance du Département qui ne reverse le montant FSE qu'après remboursement de l'aide européenne.

Aussi, afin que ces remboursements puissent être effectifs, Monsieur le Président demande d'approuver que pour les opérateurs du PLIE, seuls les montants certifiés par la DRFIP après contrôle de service fait puissent faire l'objet d'une avance sur les fonds propres du Département.

VI – Renouvellement du Protocole d'accord du PLIE Midi-Quercy pour 2018-2020

Le conseil départemental programme, gère et assure le suivi des opérations FSE portées par le PLIE selon les modalités contractualisées dans un protocole d'accord. Ce dernier arrivant à échéance le 31 décembre 2017, un travail collaboratif a été mis en œuvre afin d'étudier ensemble les conditions opérationnelles d'une articulation pertinente et proposer ainsi un nouveau protocole d'accord pour la période 2018-2020, dont le texte figure ci-joint.

Aussi, après en avoir délibéré, Monsieur le Président propose d'approuver le protocole d'accord avec le PLIE Midi Quercy et ses modalités de mise en œuvre et de l'autoriser à le signer ainsi que tous les documents afférents.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

I – Programmation FSE 2017-2018 : approbation de la tranche 2018 :

- Approuve la tranche 2018 pour les 19 opérations FSE pluriannuelles 2017-2018 pour un montant de 620 722,38€ (139 795,26 € pour les communes et intercommunalités et 480 927,12 € pour les associations), conformément au tableau ci-annexé ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux articles 657 348 S/F 564 FSEC (communes et intercommunalités) et 657 424 S/F 564 FSEA (associations) du budget départemental ;

II – Programmation FSE 2018 : reliquat de la subvention globale :

- Approuve les 10 opérations pour 2018 à hauteur de 332 149,20 € (10 000 € pour les communes et intercommunalités et 322 149,20 € pour les associations) conformément au tableau ci annexé ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux articles 657 348 S/F 564 FSEC (communes et intercommunalités) et 657 424 S/F 564 FSEA (associations) du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, le moment venu, pour les 10 opérations programmées pour 2018, les conventions avec les opérateurs ainsi que tous documents en découlant ;

III – Programmation FSE 2015-2018 : opérations intra-départementales :

- Approuve la programmation intra-départementale 2015-2018 concernant l'assistance technique et l'opération « accompagnement durable vers l'emploi » selon les modalités suivantes :

Assistance Technique	Coût total	Dont participation FSE
Année 2015	45,224.10	26,000.00
Année 2016	131,552.07	26,000.00
Année 2017	138,888.01	26,000.00
TOTAL	315,664.18	78,000.00

Accompagnement Durable vers l'Emploi	Coût total	Dont participation FSE
Année 2017	472,354.76	100,000.00
Année 2018	471,286.04	100,000.00
TOTAL	943,640.80	200,000.00

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes attributifs de convention ;
- Approuve la tranche 2018 pour l'opération intra-départementale « animation des politiques d'insertion dans le cadre du PDI et du PTI 2017-2020 » pour un coût total de 37 699,13 € dont une participation FSE de 18 849,56 €,

IV – Avenant programmation 2017 :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'avenant à la convention pour l'opération « bouger pour s'en sortir » ;

- Autorise Monsieur le Président à signer le dit avenant ;

V – Avances sur contrôle de service fait certifié par la DRFIP des opérations du PLIE :

- Approuve l'attribution d'une avance sur les fonds propres du Département aux opérateurs du PLIE après contrôle de service fait certifié par la DRFIP,

VI – Renouvellement du protocole d'accord du PLIE Midi-Quercy pour 2018-2020 :

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, le nouveau protocole d'Accord 2018-2020 à conclure avec le PLIE Midi Quercy et ses modalités de mise en œuvre ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le dit protocole d'accord ainsi que tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC